

Monsieur Alain Coquart
Conseiller Municipal
Groupe communiste

Rennes, le 5 décembre 2011

Téléphone : 02.23.62.13.82.

Télécopie : 02.23.62.13.89.

a.coquart@ville-rennes.fr

Conseil municipal du 5 décembre 2011

Intervention à propos de la nouvelle taxation des Mutuelles

Nous ne saurions voter ce rapport sans évoquer la nouvelle taxation à laquelle vont être soumises les mutuelles

Sous la pression des marchés le gouvernement a mis en place un plan de rigueur qui prévoit, sans concertation avec celles-ci, de porter de 3,5 % à 7 % la taxe sur les conventions d'assurance.

En passant remarquons que les mutuelles sont assujetties à cette taxation depuis que sur l'injonction de l'Union européenne elles sont assimilées aux sociétés privées d'assurance.

Cette nouvelle taxation ne saurait être une garantie de l'amélioration du budget de la sécurité sociale tant les lois de financement successives ont abouti à des transferts de charge du régime obligatoire vers les régimes complémentaires.

Depuis 2008, la taxation des mutuelles est passée de 177 millions à 3,5 milliards d'euros.

Comme il n'est pas envisageable que les mutuelles prélèvent ces sommes sur leurs réserves qui constituent une garantie règlementaire et obligatoire, c'est au bout du compte l'assuré qui paie Quand il peut encore.

Tout ceci a pour conséquence d'éloigner de plus en plus de nos concitoyens des lieux de santé dans lesquels ils arrivent porteurs de pathologies lourdes comme le souligne le professeur André Grimaldi.

C'est pourquoi les élus communistes apportent leur soutien aux Mutuelles de France et à la Mutualité française dans leur campagne de pétitions pour l'abrogation de cette mesure.

